

Ville de Morne-à-l'Eau

## Adressage du territoire communal : Opinions des administrés



6 administrés se sont livrés au jeu  
des questions-réponses :

- ❖ Qu'est ce que l'adressage ?
- ❖ Quel en est l'intérêt ?
- ❖ Quelle sera leur contribution ?

## **Monsieur GUINAUDIE Patrick**

### **Directeur d'Etablissement du centre courrier de la plaque Abymes / Morne à l'Eau**



« L'adressage correspond à des éléments qui figurent sur une bonne adresse. Il s'agit du nom-prénom du destinataire, du n° de voie, du nom de la voie, du lieu-dit ou section, du code postal et du nom de la ville. Au sujet du raccordement postal, le destinataire doit installer une boîte normalisée, mettre deux prénoms en cas d'homonyme. Avoir une bonne adresse permet d'éviter les erreurs dans la distribution des courriers.

Un adressage correct est important pour permettre la distribution du courrier dans la bonne boîte aux lettres et sans oublier les informations sur la boîte. Cette démarche permet de réduire les courriers non distribuables, de maîtriser les défauts d'adressage, d'éviter les destinataires inconnus à l'adresse, d'aider les services publics, les Secours, les entreprises, la Mairie à intervenir....Nous sommes tous gagnants.

Une experte de la Poste aidera pour le plan de numérotation et l'accompagnement du projet. La

Poste participera à l'installation de boîtes aux lettres regroupées normalisées, proposera ses fichiers d'adresses et réalisera des journées de porte ouverte au sein de ses locaux. Elle aidera lors de campagnes de communication auprès des enfants et des habitants.

L'adressage c'est l'affaire de tous. »

## **Monsieur LEMAITRE Guibert**

### **Chef d'entreprise EUROELEC**

« C'est la localisation de tous les résidents, les entreprises de la Commune ainsi que les sites touristiques, les bâtiments administratifs.

Pour la Commune, l'adressage permettra de faire arriver les courriers des Impôts ou autre chez tous les administrés, de mieux communiquer avec les particuliers. Il permettra aussi aux entreprises de se rendre chez les particuliers au plus vite, de repérer les administrés en cas d'accident.

En tant que chef d'entreprise se rendant chez les particuliers, je les conseillerai de mettre une adresse bien précise pour qu'on puisse bien les retrouver. En tant qu'administré, je souhaiterais participer à la commission de l'attribution de certains noms concernant mon quartier. »



## Madame RANTIN Annette

### Responsable de secteurs à l'ASF POINSETTIA



« C'est désigner un emplacement existant, donner une adresse et un numéro, exploiter un fichier d'adresses. C'est trouver la maison, la rue, les lieux-dits, le numéro. C'est un élément indispensable pour l'évolution des relations. L'adressage est donc capital sur le territoire.

L'intérêt de cette opération est de permettre un gain de temps mais aussi de réaliser des missions correctement, en temps et en heure et donc de réduire des problèmes tels que les tensions avec les particuliers..... Cette opération permettra aussi d'établir une cartographie du territoire pour mieux se

repérer.

En tant qu'association, nous travaillons avec la Commune en proposant un fichier regroupant les adresses des bénéficiaires de nos services. Nous pouvons faire remonter les lieux-dits qui ne sont pas nommés. »

## Monsieur BLANCHE Jean-Claude

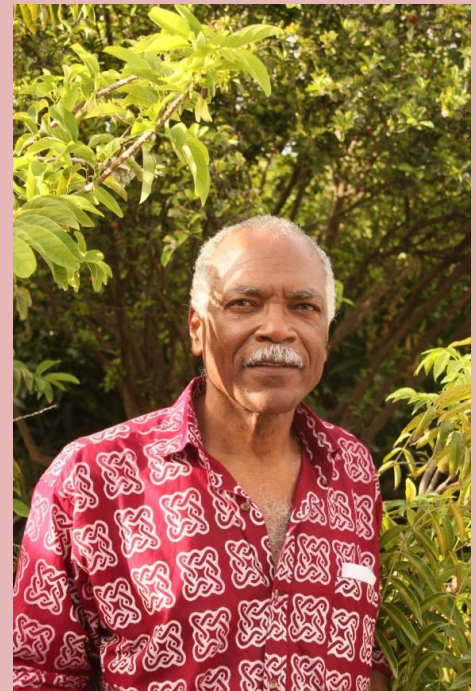
### Historien

« C'est une opération municipale qui consiste à nommer les rues et à attribuer des numéros aux maisons. Pour le citoyen que je suis, l'adressage doit permettre aux mornaliens et aux visiteurs de circuler et de s'orienter en toute liberté sans forcément recourir à une tierce personne.

L'intérêt est multiple. On n'est plus en période coloniale où les bourgs étaient peu développés. La commune de Morne-à-l'Eau s'est agrandie. Beaucoup de personnes la fréquentent et y ont des connaissances. C'est une opération très importante. Toute Commune ne mettant pas à jour son adressage tourne le dos à la modernité. Mais si l'adressage est important, les plans de quartiers le sont aussi. Il faut donc établir des plans de quartiers sans lesquels l'adressage ne serait efficace.

Ma contribution sera de proposer :

- Des noms de personnes remarquables tels que des mornaliens modestes mais qui se sont faits remarquer par leur générosité, leurs actions et des intellectuels (enseignant, médecin, artiste...) originaires de la Commune mais aussi de la Guadeloupe et voire du Monde Entier ;
- Mais aussi des dates qui rappellent aux citoyens des événements qui ont marqué l'histoire de la Commune et de la Guadeloupe. »



## **Monsieur LABUTHIE Guetty**

### **Responsable du Service des ordures ménagères et encombrants aux Services techniques**



« L'adressage est une opération qui consiste à repérer les routes qui n'ont pas de nom afin de les nommer et aussi à numéroter correctement les maisons.

L'intérêt de cette opération est que la collectivité identifie tous les administrés pour une question d'équité fiscale. Elle permettra aussi aux facteurs, aux Services de Secours, aux entreprises ou autres prestataires se rendant chez les particuliers à travailler correctement et à rendre donc de meilleurs services. Grâce à l'adressage, on disposera d'une meilleure visibilité du territoire.

En tant que responsable de la collecte des ordures ménagères et des encombrants, je collabore avec les agents de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des sols pour faire des visites de terrain afin d'identifier les voies nommées et à nommer. »

## **Monsieur CORNELIE Patrick**

### **Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme**



« L'adressage est une opération menée par la collectivité aux enjeux majeurs pour la population. Elle permettra véritablement de donner une meilleure visibilité du territoire et de renforcer l'attractivité économique, social, touristique de Morne-A-L'eau.

Il est entendu qu'elle relève de la responsabilité du Maire, mais c'est l'affaire de tous ; tous les habitants et les entreprises seront d'ici à la fin de l'année sollicités pour concourir à faciliter l'intervention des différents prestataires qui auront à intervenir : réunions d'information, la pose des plaques, enquêtes de terrain etc...

L'adressage ne vise pas uniquement à l'établissement de l'équité fiscale sur la commune, c'est véritablement une action qui permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens de cette ville : accès plus rapide des services d'urgence, meilleurs livraisons des colis, courriers, meilleurs services à domicile, interventions des concessionnaires (électricité, eau, téléphone...) plus efficaces, etc..

En ma qualité d'adjoint au Maire, en ce qui concerne plus spécifiquement cette opération, qui débutera en fin d'année, je me tiens à la disposition des administrés pour répondre à leurs éventuelles questions et naturellement à prendre en compte également leurs suggestions.